

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30
SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

D98-2025 CONVENTION DEPARTEMENT RESEAU D' ECOLES RURALES « CORDES »

Dans le cadre de son engagement pour le développement et la qualité de l'enseignement en milieu rural, le Département du Tarn propose de renforcer la coopération avec les collectivités locales via une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C).

Cette convention a pour objectif de soutenir les écoles rurales du territoire en favorisant le partage de ressources pédagogiques, l'organisation d'actions éducatives communes et l'accompagnement technique et financier des établissements. Elle vise ainsi à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves tout en contribuant au maintien de la vitalité des écoles rurales, souvent confrontées à des défis liés à la démographie et à l'éloignement géographique.

La convention définit les engagements respectifs du Département du Tarn et de la 4C, notamment en matière de financement, de suivi et d'évaluation des actions menées. Ce partenariat permettra de coordonner les efforts pour répondre aux besoins spécifiques des écoles rurales du territoire dans une logique de mutualisation et d'efficacité.

D'un point de vue financier la 4C bénéficiera d'une subvention à hauteur de 20,00 €/élève, soit 8 200,00 €, le nombre d'élèves arrêté par la DSDEN étant 410, et d'une participation financière des communes hors territoire de 20€ par élèves des communes concernées

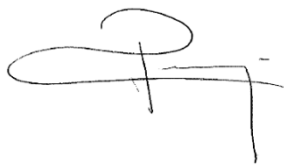
Il sera proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention avec le Département du Tarn afin d'engager cette collaboration au bénéfice des écoles rurales de la 4C.

**ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Département du Tarn et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse relative au soutien des écoles rurales du territoire ;
- **AUTORISE** Le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe Woillez

Le Président,



Bernard ANDRIEU